

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Jacqueline DURANDO - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Joëlle BOULAY représentée par Sylvie NESPOULOUS - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Mireille FOURNERON représentée par Jean-Paul ULIVIERI - Samia GHALI représentée par Eric LE DISSES - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Laurence JOUANDON représentée par Corinne LEGAL - Mourad KAHOUK représenté par Arlette SALVO - René MALLEVILLE représenté par Clément YANA - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Martine MATTEI représentée par Pascal GILLET - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Valérie BOYER - Jean-Claude GAUDIN - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 016-277/12/CC

**■ Attribution d'une subvention à l'Association Tri Logik
DTDSV 12/7944/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Commission « Réduction des déchets à la source – Tri sélectif » a été initiée et mise en place par Monsieur le Président de Marseille Provence Métropole, pour faire des propositions afin d'améliorer les performances en matière de réduction des déchets à la source et de tri sélectif sur le territoire de la Communauté Urbaine.

A l'issue de six mois de travaux, cette Commission a fait un certain nombre de propositions portant sur les deux volets suivants :

- la réduction des déchets ;
- le tri sélectif.

Dans le cadre de ces prescriptions, le Conseil de Communauté a donc approuvé, par délibération AGER 016-643/11 CC du 21 octobre 2011, la convention annuelle pour la première année du Programme Local de Prévention des Déchets avec l'ADEME.

Dans ce but, et afin d'affirmer encore plus sa volonté d'entreprendre des actions innovantes en matière de réduction des déchets à la source, Marseille Provence Métropole souhaite accompagner l'Association Tri Logik dans son projet de démarrage d'une ressourcerie de quartier.

En effet, la ressourcerie contribue à la réduction des déchets à la source en favorisant le réemploi et la réutilisation d'objets de seconde main.

L'association Tri Logik développera prioritairement sur les 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille quatre activités :

- La collecte des objets pouvant avoir une seconde vie auprès des particuliers et entreprises (les collectes auront lieu sur rendez-vous les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois, un apport volontaire sera également possible tous les vendredis lors de l'ouverture de la boutique) ;
- La valorisation des objets collectés, afin de leur donner une seconde chance. Le matériel sera soigneusement trié avant d'être nettoyé, réparé et mis en vente
- La redistribution (vente des objets du réemploi et de la réutilisation) dans la boutique sise 108 rue Breteuil – 13006 Marseille (ouverte tous les vendredis de 10h00 à 19h00) ;
- La sensibilisation à la réduction des déchets, à la fois en milieu scolaire mais aussi à travers toutes les étapes de l'activité auprès du grand public (collecte, vente, ateliers, encadrement du bénévole).

Il est donc proposé d'attribuer à l'Association Tri Logik, au titre de l'année 2012, une subvention de 10 000 (dix mille) euros, visant à participer au financement du démarrage de la ressourcerie de quartier située 108 rue Breteuil (Marseille) et aux actions de sensibilisation à la réduction des déchets.

Parallèlement, le Bureau de Communauté délibère sur l'approbation d'une convention afin de définir les conditions du partenariat entre MPM et l'Association.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :
Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le projet de mise en place d'une ressourcerie de quartier participe de la démarche engagée par la Communauté urbaine en matière de réduction des déchets à la source et de promotion de la collecte sélective ;
- Qu'il convient de financer le démarrage du projet de ressourcerie de l'Association Tri Logik ;
- Qu'il convient d'autoriser l'attribution d'une subvention de 10 000 (dix mille) euros à l'Association Tri Logik au titre de l'année 2012 ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de dix mille euros à l'Association Tri Logik.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget fonctionnement 2012 de la Communauté Urbaine :
Sous politique A330 – Nature 6743 – Fonction 020.

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI